

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2012

Étaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, Mme VILLECOURT, M. BOURSE, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY Adjoint -M. BONHOMME, Mme ESCHALIER, Mme CLATOT, M. MARTIN, M. DUVAL, Mme MOLLIERE, Mme HOUARD, M. DOUAY, Melle BRACCIALI, Mme SELMI, M. DRISCH, Mme PARADOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme ASSIER à Mme ESCHALIER, M. CHASTAING à Mme VILLECOURT, Mme BENKAROUNE à Mme CLATOT, M. MIMOUNI à M. Le Maire, Mme LARUE à M. GUINAULT, M. PRIGENT à Mme GAILLAC, M. BAHU à M. BONHOMME.

Absent excusé : M. DE ROSA

Secrétaire de séance : Mme VILLECOURT



1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES VILLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L2312.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales. L'article 11 du règlement intérieur en précise les modalités.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012.

2. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France relative aux missions du service de médecine préventive.

La convention est consentie pour une durée de trois ans.

**3. TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION
1^{ère} CLASSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, la création d'1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet

4. SUBVENTION AU LYCEE POLYVALENT LOUIS ARMAND D'EAUBONNE

Le Lycée Polyvalent Louis Armand d'Eaubonne organise un stage de révisions à Fort-Mahon du 2 avril au 6 avril 2012 intitulé « Objectif Bac S 2012 ».

Parmi les élèves, 20 habitent Saint-Prix,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer une subvention de 1 000 € au LP Louis Armand à Eaubonne.

5. VENTE DE LA PARTIE BATIE DE LA PARCELLE AS N° 56p – 6 ROUTE DES PARQUETS

En date du 2 Décembre 2010, la Commune de SAINT-PRIX a fait l'acquisition de la propriété sise 6 route des Parquets, cadastrée section AS n° 56, d'une contenance de 71 a 85 ca, appartenant aux Consorts BRESSON SAUTEREAU.

La volonté de la Commune est de diviser ladite propriété afin de conserver, dans son patrimoine, la partie non bâtie située dans l'Espace Naturel Sensible des Coteaux de Saint-Prix et de vendre la partie bâtie comprenant une maison d'habitation.

Le procès-verbal de délimitation de la propriété réalisé par le Cabinet DESSANE et SMITH (référéncé 574-000-AS-0056_DA.txt) a créé :

- un lot A propriété bâtie avec une superficie de 20 a 00 ca
- un lot B propriété non bâtie avec une superficie de 52 a 98 ca

L'avis des services du Domaine en date du 16 Décembre 2011 a confirmé que la Commune pouvait réaliser la vente de la propriété bâtie au prix de 320.000 euros.

La Commune approuve le principe de la cession du pavillon sur une assise foncière de 20 a 00 ca tel qu'il en ressort du procès-verbal de délimitation en date du 9 Décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mmes SELMI et PARADOT et 1 contre : M. DRISCH), **DECIDE** d'accepter de vendre à Monsieur et Madame Christophe LOCARD, demeurant à Montlignon (95680) 151 rue de Paris, la propriété bâtie, cadastrée section AS n° 56 (lot A) d'une superficie de 20 a 00 ca, au prix de 320.000 euros sur laquelle est édifiée une maison d'habitation individuelle de plain pied élevée sur sous-sol et datant de 1958. Sa structure est faite de pierres meulières et de briques, couverte d'un toit de tuiles. Elle dispose d'un garage, d'une cave, d'une véranda au titre des éléments incorporés au bâti principal et d'un garage de 28 m² au titre des dépendances, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et **PRECISE** que l'acte authentique sera rédigé par l'Etude de Maîtres LAVEDAN et LAVEDAN-CHAUNU, Notaires à FRANCONVILLE.

6. PARCELLE AS 90 – MAIN LEVEE PARTIELLE SANS PAIEMENT DE L'HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE

La Commune s'est portée caution du C.P.C.V. Ile-de-France à hauteur de 20 % de l'encours au remboursement de l'emprunt de 6 000 000 Francs destiné à financer l'extension du centre d'accueil de Saint-Prix.

Le Conseil Municipal avait autorisé la main levée partielle sans paiement de l'hypothèque conventionnelle par délibération en date du 17 septembre 2001. L'acte n'avait pas été régularisé jusqu'à ce jour.

En garantie de la caution, une hypothèque conventionnelle a été prise au profit de la Commune sur divers biens sis sur son territoire, notamment sur l'immeuble cadastré section AS n° 90 pour 2 603 m².

Le C.P.C.V. souhaite vendre une parcelle de terrain de 183 m² provenant de la division de la parcelle AS n° 90 pour le prix de 8 235 Francs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mmes SELMI et PARADOT), **CONFIRME** les termes de la délibération du 17 septembre 2001 et **DONNE** son accord de mainlevée, sans paiement, sur la parcelle grevée au profit de la Commune (AS n° 90).

7. SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PRIX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL ET FORÊT POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 4 RUE DE L'EXPLORATEUR DELAPORTE A SAINT-PRIX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention entre la Commune de Saint-Prix et la Communauté d'Agglomération Val et Forêt pour le versement d'une subvention de 31 500 euros, relative à l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux situés sur son territoire au 4 rue de l'Explorateur Delaporte et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE LA TOITURE DES TENNIS COUVERTS AU COMPLEXE SPORTIF, 29 RUE PASTEUR, SITUE A PROXIMITE DU COLLEGE L.A. BOSC A SAINT-PRIX

La commune de St Prix a la possibilité de solliciter et d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 40% du montant H.T. des travaux, dans le cadre de son programme d'aides auprès des communes, pour les travaux de couverture, renfort de charpente, installation d'une centrale photovoltaïque en matière de développement durable pour les tennis couverts au complexe sportif Christian Dufresne, 29 rue Pasteur, utilisés par les élèves du collège Louis Augustin Bosc situé à proximité.

Cette opération étant dotée d'un financement par l'état (DGE 2010) il y a lieu de démarrer avant juin 2012. Pour cela une demande de dérogation de commencement par anticipation est sollicitée auprès du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise la subvention pour la réhabilitation de la toiture des tennis couverts au complexe sportif Christian Dufresne, 29 rue Pasteur, situé à proximité du collège Louis Augustin Bosc.

Suivant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES :

Coût de l'opération H.T.	356 300,00 €
Soit T.T.C.	426 134,80 €

SUBVENTION ACCORDEE :

Etat – DGE plafonnée à :	115 005,00 €
--------------------------	--------------

SUBVENTION ESCOMPTEE :

Conseil Général du Val d'Oise :	
40% de 356.300,00 €H.T. =	142 520,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS ESCOMPTEES :	257 525,00 €
---	---------------------

PART COMMUNALE :

426.134,80 €- 257.525,00 €=	168 609,80 €
(dont TVA récupérable 69.834,80 €)	

9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN SQUARE POUR JEUX D'ENFANTS DANS LE PARC DE LA MAIRIE

La commune de St Prix a la possibilité de solliciter et d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 20% du montant H.T. des travaux, dans le cadre de son programme d'aides auprès des communes, pour la réalisation de square pour des jeux d'enfants.

Pour répondre aux besoins recensés par les familles dans ce secteur, la commune de St Prix se propose de réaliser un square avec jeux d'enfants pour différentes tranches d'âges.

L'implantation de celui-ci est prévue en concertation dans le parc de la mairie.

Consistance des travaux pour cette réalisation :

- Clôture du square avec accès par un portillon sécurisé
- Sol amortissant réglementaire
- Installations des jeux pour enfants

Date prévisionnelle été 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise la subvention pour la réalisation d'un square pour jeux d'enfant dans le parc de la mairie,

Suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Coût de l'opération H.T.	60 400,00 €
Soit T.T.C.	72 238,40 €

SUBVENTION ESCOMPTEE :

Conseil Général du Val d'Oise	
20% de 60.400,00 €=	12 080,00 €

PART COMMUNALE :

72.238,40 €- 12.080,00 €=	60 158,40 €
(dont TVA récupérable 11.838,40 €)	

10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN SQUARE POUR JEUX D'ENFANTS SUR LE SITE VICTOR HUGO

La commune de St Prix a la possibilité de solliciter et d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 20% du montant H.T. des travaux, dans le cadre de son programme d'aides auprès des communes, pour la réalisation de square pour des jeux d'enfants.

Pour répondre aux besoins recensés par les familles, la commune de St Prix se propose de réaliser un square avec jeux d'enfants pour différentes tranches d'âges.

L'implantation de celui-ci est prévue en concertation sur le site Victor Hugo lieu de rencontre entre les parents et les enfants se rendant au groupe scolaire, à la maison de la petite enfance et à la bibliothèque,

Consistance des travaux pour cette réalisation :

- Clôture du square avec accès par un portillon sécurisé
- Sol amortissant réglementaire
- Installations des jeux pour enfants

Date prévisionnelle été 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise la subvention pour la réalisation d'un square pour jeux d'enfant sur le site Victor Hugo,

Suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Coût de l'opération H.T.	71 900,00 €
Soit T.T.C.	85 992,40 €

SUBVENTION ESCOMPTEE :

Conseil Général du Val d'Oise	
20% de 71.900,00 €=	14 380,00 €

PART COMMUNALE :

85.992,40 €- 14.380,00 €=	71 612,40 €
(dont TVA récupérable 14.092,40 €)	

11. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME MIXTE DE REALISATION DE LOGEMENT ET D'UN COMMERCE A LA RESIDENCE DU GROS NOYER

La Commune s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée section AI n° 562 située au 42 avenue du Général Leclerc à Saint-Prix, acquisition autorisée par délibération n° 2011/030 du 5 avril 2011.

L'activité de maison de retraite doit prochainement cesser. Il est donc envisagé la réalisation d'une opération mixte comprenant la création d'un local d'activité au rez-de-chaussée, la création de logement en accession à la propriété dans les étages du bâtiment principal et la création de logements sociaux dans le bâtiment annexe en fond de parcelle.

Cette opération peut faire l'objet de l'attribution de subvention au titre des différents dispositifs mis en place par le Conseil Général du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le principe de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à préparer les demandes de subventions correspondantes.

Il est à noter que l'attribution d'une subvention pour la création d'un local d'activité devra faire l'objet d'un avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise.

12. TARIFS DES SORTIES DE SAINT-PRIX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mmes SELMI et PARADOT), **FIXE** comme suit les tarifs des sorties, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

	<u>Tarifs A</u>	<u>Tarifs A enfant -18 ans</u>	<u>Tarifs B</u>
LA PAIVA/PETIT PALAIS	55 €	45 €	60 €
COUVENT DES CARMES/ LES HALLES	47 €	37 €	52 €
BUTTE AUX CAILLES/ CITE FLEURIE DES GOBELINS	47 €	37 €	52 €
MONT DE PIETE/ LE MARAIS	47 €	37 €	52 €

Tarifs A

Saint-Prix, Ermont, Eaubonne, Montlignon, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu la Forêt

Tarifs B

Autres communes (dans la mesure des places disponibles)

13. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé :

- ➔ De passer le marché LOT n° 1 – Démolition/Gros œuvre-ravalement/carrelage/couverture zinc et VRD – avec l'entreprise FLORIO – 29 route de Piscop 95350 ST BRICE, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 1 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 174 774,50 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 434 848,00 €HT
 - total : 609 622,50 €HT soit TTC 729 108,50 €
- ➔ De passer le marché LOT n° 2 – Charpente métallique/métallerie/menuiseries extérieures métalliques – avec l'entreprise EMT THUILLIER – 214 rue Jules Ferry 95360 MONTMAGNY, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 2 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 103 150,00 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 98 047,00 €HT
 - total : 201 197,00 €HT soit TTC 240 631,61 € avec les options
- ➔ De passer le marché LOT n° 3 – Cloisons/Doublages/Faux plafonds/Isolation sous toiture – avec l'entreprise MARLIER – ZI St Roch – 83 rue St Roch - 95260 BEAUMONT/OISE, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 3 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 4 797,15 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 78 976,61 €HT
 - total : 83 773,76 €HT soit TTC 100 193,42 €
- ➔ De passer le marché LOT n° 4 – Menuiseries intérieures bois – avec l'entreprise AMMAC – 30bis rue Nationale – BP 50124 – BELLE EGLISE – 60541 MERU cedex, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 4 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 14 658,00 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 69 729,00 €HT
 - total : 84 387,00 €HT soit TTC 100 926,85 €
- ➔ De passer le marché LOT n° 5 – Peinture/Nettoyage – avec l'entreprise MONTI – 9 rue Deschamps 95210 ST GRATIEN, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 5 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 2 982,00 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 22 930,00 €HT
 - total : 25 912,00 €HT soit TTC 30 990,75 €
- ➔ De passer le marché LOT n° 6 – Electricité : courants forts et courants faibles – avec l'entreprise FORCLUM Ile de France, Etablissement de Pontoise – 10 rue Lavoisier 95300 PONTOISE, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 6 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 16 017,86 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 55 115,30 €HT
 - total : 71 133,16 €HT soit TTC 85 075,26 €

- ➔ De passer le marché LOT n° 8 – Chauffage/VMC/Climatisation – avec l’entreprise COFELY GDF SUEZ, Agence Ouest Collectivités & Habitat Public – 1 rue Ambroise Croizat – BP 50033 – 95102 ARGENTEUIL, pour l’opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 8 est de :

- tranche ferme – phase 1 :	20 5034,60 €HT
- tranche conditionnelle – phase 2 :	45 732,56 €HT
- total :	66 235,72 €HT
- Option rafraichissement	16 062,44 €HT
- Total	82 298,16 €HT soit TTC 98 428,60 €
- ➔ La convention d’utilisation n° 201011-01 avec le Centre Nautique Intercommunal pour l’année scolaire 2010/2011
- ➔ Le contrat de vente de GAZ n° 20101103-22786 pour l’église du vieux village sise 3 place de l’Abbé Dugesne à St Prix proposé par GDF SUEZ, Branche Energie France, service clients TSA 30004 – 14921 – CAEN CEDEX 9
- ➔ L’avenant n° 1 au marché pour la construction de la miellerie - LOT 1 – Démolition/Gros Œuvre avec l’entreprise PHILIPPON – 7 avenue des Cures 95580 ANDILLY pour un montant de 46 687,00 €HT soit 55 837,65 €TTC.
- ➔ de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 300 000 euros
 - Durée du prêt : 15 ans
 - Objet du prêt : financer les travaux de réhabilitation du complexe sportif et de la salle des fêtes
 - taux d’intérêt : taux fixe de 1,85 % l’an
 - Echéances d’amortissement : périodicité trimestrielle
 - Echéances d’intérêt : périodicité trimestrielle
 - Mode d’amortissement : échéances constantes
 - Remboursement anticipé : autorisé avec une indemnité actuarielle
- ➔ de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 275 000 euros
 - Durée du prêt : 15 ans
 - Objet du prêt : financer les travaux de voirie, d’éclairage public et d’enfouissement des réseaux
 - taux d’intérêt : taux fixe de 1,85 % l’an
 - Echéances d’amortissement : périodicité trimestrielle
 - Echéances d’intérêt : périodicité trimestrielle
 - Mode d’amortissement : échéances constantes
 - Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du capital restant dû de la tranche d’amortissement - indemnité actuarielle
- ➔ De régler le montant de 750 € à MMA SMRA LE MANS, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 – LE MANS Cedex, suite au sinistre bris de glace survenu rue d’Ermon, le 25 août 2009 sur le véhicule appartenant à Mme LARA
- ➔ De signer le marché pour l’acquisition d’un véhicule de type « Kangoo » véhicule utilitaire léger avec le garage Renault Enghien, 150 avenue de la division Leclerc. Le montant de la dépense en résultant est de 11 111,85 €TTC (onze mille cent onze euros et quatre vingt cinq cents).
- ➔ La convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d’assainissement communale proposée par VEOLIA EAU d’Ile de France SNC, Immeuble Le Carillon – 6 Esplanade Charles de Gaulle – 92751 NANTERRE cedex.
- ➔ Avec la Société ARPEGE 13 rue de la Loire BP 23619 – 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX un avenant au contrat d’assistance du logiciel mélodie. Le montant de la redevance annuelle pour cet avenant s’élève à 137,00 euros HT révisable.

- D'accepter le devis proposé par le Cabinet PICOT et Associés, 13 avenue Voltaire à EAUBONNE, pour l'établissement du plan parcellaire, de l'état parcellaire et le document d'arpentage cadastral de division, concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AL n° 1134 au n° 9 rue Louis et Gérald Donzelle, appartenant à M. SAINT YRIAN. Le montant de la dépense en résultant est de 800 €HT soit 956,80 €TTC.
- Avec l'entreprise EMT THUILLIER – 214 rue Jules Ferry 95360 MONTMAGNY, l'avenant n° 1 au marché signé pour la réalisation des travaux dans l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes – LOT N° 2 – Charpente métallique/Métallerie/Menuiseries extérieures métalliques pour un montant total HT de 201 197,00 €HT soit TTC 240 631,61 €se décomposant comme suit :
- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| - Phase 1 – Tranche ferme : | 103 150,00 €HT |
| soit | 123 367,40 €TTC |
| - Phase 2 - tranche conditionnelle : | 98 047,00 €HT |
| soit | 117 264,24 €TTC |
| - total : | 201 197,00 €HT |
| soit | 240 631,61 €TTC |
- Le contrat de vente gaz n° 20110106-02202 proposé par GAZ de France, Parvis de la Préfecture – 95013 CERGY-PONTOISE CEDEX – pour la fourniture de gaz naturel pour le bâtiment communal MAISON DE LA PETITE ENFANCE sis 19/21 rue Victor Hugo.

14. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.

Le 1^{er} février 2012

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix
Conseiller Général du Val d'Oise